

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 4 JUILLET 2017

Le Conseil Municipal d'ITXASSOU s'est réuni en séance publique le 4 juillet 2017 sous la présidence de Mr **GAMOY**, Maire. *2017ko uztailaren 4an, Itsasuko Kontseilua bildu da GAMOY auzapezaren lehendakaritzapean.*

Présents / Hor zirenak : MM. **ALFONSO – ARLUCIAGA - BORTHURY - CATELIN LARRE - DARQUY - DUCASSOU – ETCHEVERRY - GOÑI - HARISPOUROU – HIRIBARNE - IRIQUIN – ITURBURUA – JOUIN LASCARAY – MACHICOTE POEYDESSUS - USTARROZ** *jaun, andereak.*

Absents excusés - Barkatuak : MM. **LACO - MATHOREL** *jaun andereak*

Pouvoirs - Ahalordeak : Mme **LACO** anderea à Mme **CATELIN LARRE** andereari

Désignation du secrétaire de séance : Jean-Paul ITURBURUA est désigné à l'unanimité.

Adoption du procès-verbal de la séance du 6 juin 2017 :

Anita DUCASSOU demande à ce que sa réflexion dans le cadre du débat de la question « **4 – Dossier URDANGARIN** » soit reportée sur le compte-rendu à savoir qu'elle a demandé si on votait d'abord sur la vente et ensuite sur l'acquisition du terrain et que le Maire lui a répondu que c'est lui qui posait les questions.

Bernadette BORTHURY s'agissant de la question « **3 – Règlement cantine** » demande à faire figurer clairement sur le compte-rendu l'intervention du Maire indiquant en réponse aux craintes qu'elle a exprimées sur ce texte « *que ce serait marqué mais pas appliqué* ».

Ces observations émises, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

1 – Installation de Gilbert ETCHEVERRY

Le Maire rappelle que Marie José BURUCOA ETCHEPARE n'a pas répondu à la convocation du dernier conseil municipal indiquant qu'elle renonçait à son mandat de conseillère municipale. Il précise avoir reçu sa démission officielle en date du 12 juin 2017 et note que c'est Gilbert ETCHEVERRY qui conformément à la Loi devient conseiller municipal.

Il souhaite la bienvenue à Gilbert et confirme que ce dernier a indiqué vouloir intégrer les commissions « Bâtiments » et « Voirie-Réseaux ».

Bernadette BORTHURY intervient pour solliciter une mise à jour du tableau des commissions et Isabelle ARLUCIAGA demande que soit également édité le listing des groupes de travail.

Par ailleurs Louis USTARROZ fait remarquer que le trombinoscope n'est pas à jour sur le site.

2 – Organisation du temps scolaire à l'École Publique

Le Maire indique que le décret du Ministère de l'Éducation Nationale en date du 27 juin 2017 (information diffusée aux élus au fil de l'actualité) permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe de la commune et du conseil d'école, d'autoriser des

adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.

Il rappelle que conformément à une décision de la commission école, la Commune a lancé une enquête auprès des parents d'élèves et chaque conseiller a été rendu destinataire des résultats de ce sondage. Il indique également que le conseil d'école s'est réuni le 3 juillet et donne lecture de la décision sollicitant une dérogation pour une organisation du temps scolaire sur 4 jours. A noter que Denise MACHICOTE POEYDESSUS s'est rapprochée de la Directrice de l'Ecole afin de lui faire modifier son courrier qui indiquait que la Commune était favorable à cette organisation alors même que le Conseil ne s'était pas réuni. Cette dernière apporte des précisions sur le sondage effectué auprès des parents et demande que le Conseil se prononce également sur les horaires avancés par le Conseil d'Ecole.

Philippe LASCARAY demande à se faire confirmer :

1 - que l'enquête diligentée auprès des parents était clairement formulée et a touché l'ensemble des familles ;

2 – que l'organisation préconisée n'aura pas d'impact sur les services périscolaires ouverts à l'ensemble des écoles de la Commune.

Denise MACHICOTE POEYDESSUS communique ici les chiffres exacts faisant ressortir la large participation des familles à ce sondage et la large majorité se détachant en faveur d'un retour à une semaine de 4 jours. Elle précise le fonctionnement et les horaires des services périscolaires faisant ressortir qu'une nouvelle organisation du temps scolaire à l'école publique serait transparente pour les services périscolaires.

Le Maire fait procéder à un premier vote pour ou contre l'introduction d'une demande de dérogation visant à un retour à la semaine de 4 jours. La demande de dérogation est adoptée par 1 abstention (Philippe LASCARAY) et 17 voix « pour ». Philippe LASCARAY précise que son abstention est portée par des raisons purement pédagogiques.

Le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur les horaires préconisés par le conseil d'école à savoir : 8 H 30 – 12 H 00 / 13 H 45 – 16 H15. Adopté à l'unanimité.

Le Maire indique que, conformément aux textes, il va adresser dès demain matin une saisine conjointe à la DASEN (Direction Académique des Services de l'Education Nationale).

Isabelle ARLUCIAGA souligne qu'il est indispensable que les familles soient informées dans les meilleurs délais. Denise MACHICOTE POEYDESSUS confirme que l'information sera diffusée à réception de l'avis de la DASEN.

3 – Projet de Hêtraie au Mondarrain

Le Maire rappelle que ce projet a été évoqué en commission « agriculture - environnement » et que chacun a reçu le diagnostic réalisé par Euskal Herriko Laborantza Ganbara et le Conservatoire des Espaces Naturels d'Aquitaine.

Pierre HARISPOUROU informe l'assemblée du constat de l'état de dégénérescence de la hêtraie du Mondarrain et, parallèlement, de l'intérêt de cette forêt en termes de conservation des habitats d'espèces d'intérêt communautaire et d'ombre pour le bétail.

Il précise que l'étude menée préconise la réalisation d'actions identifiées dans le DOCOB NATURA 2000, « massif du Mondarrain et de l'Artzamendi » et indique que le Conseil Municipal doit délibérer dans la mesure où l'action à venir doit être réalisée sur une parcelle communale et que de fait le contrat doit être porté par le propriétaire. Pierre HARISPOUROU rappelle que le projet consiste en la fermeture d'un îlot d'une superficie de 0.19 ha qui comptera une douzaine de hêtres anciens et au centre duquel interviendra la plantation de 30 jeunes plants.

Philippe LASCARAY demande à préciser l'endroit concerné par le projet.

Jean-Paul IRIQUIN indique connaître le site et le DOCOB (pour l'avoir mis en place) et se montre étonné de la teneur du projet. Il dénonce que dans le cadre de l'animation aucune plantation de hêtres ne soit encore intervenue (contrairement à ce qu'a pu faire la commune d'Espelette) et à l'argument de Pierre HARISPOUROU qui met en avant le caractère mixte du contrat (régénération naturelle et plantation) il répond « perte de temps ».

Jean-Paul IRIQUIN note également que la mise en défens de la parcelle supprimera des surfaces pour le bétail, le Maire lui faisant remarquer ici qu'il ne s'agit que d'une parcelle de 1 900 m² sur les hectares que compte la zone du Mondarrain. Un échange suit sur le ratio « surfaces – bétail ».

Isabelle ARLUCIAGA rebondit à ces propos mettant en avant et pour sa part le caractère justement restreint de l'action face à une forêt en « perdition ».

Pierre HARISPOUROU tient à préciser que les services techniques municipaux ont déjà procédé à 11 opérations de plantations, une 12^{ème} est prévue et le projet ici avancé constituerait une 13^{ème} opération.

Jean-Paul IRIQUIN serait d'avis de s'abstenir de la réalisation de ce contrat Natura 2000 forestier et de prendre en contrepartie la décision de planter 100 hêtres (grands plants). Par ailleurs, en sus de la perte de temps, il relève le coût de l'opération réfutant les arguments de Pierre HARISPOUROU en termes d'étude réalisée et de financement (coût de 3 500 € subventionné à hauteur de 70 %).

Philippe LASCARAY suggère de revoir le dossier en commission mais Jean-Paul ITURBURUA note que le sujet a déjà été évoqué en commission et que la réalisation de cette action n'empêche pas de procéder à des plantations par ailleurs.

A Isabelle ARLUCIAGA qui s'interroge sur la nécessité de délibérer aujourd'hui il est précisé que ces dossiers passent en commission.

Le maire demande à l'assemblée de se prononcer.

Le projet est adopté par 1 voix « Contre » (Jean Paul IRIQUIN), 5 abstentions (MM DUCASSOU – ARLUCIAGA – LASCARAY – BORTHURY – USTARROZ) et 12 voix « Pour » (MM. GAMOY – ITURBURUA – HARISPOUROU – JOUIN – CATELIN LARRE – LACO – HIRIBARNE – ALFONSO – DARQUY – ETCHEVERRY – MACHICOTE POEYDESSUS - GOÑI).

Bernadette BORTHURY relève ici que le Maire a procédé de façon correcte au vote.

4 – Introduction de demandes de subvention

Le maire indique que la Commune a reçu en juin les éléments relatifs au dépôt de dossiers de demande de subvention tant auprès du Conseil Départemental qu'auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

Concernant le Conseil Départemental il propose que la Commune introduise en 2017 une demande de subvention pour les travaux d'aménagement de la Place (Espaces Publics).

Par ailleurs et compte tenu des catégories d'opérations éligibles à la DETR il propose de déposer un dossier au titre des équipements numériques des écoles sachant qu'une étude est en cours pour le renouvellement de postes informatiques et la mise à jour du tableau numérique à l'École Publique.

Après que le maire ait sollicité la secrétaire pour explication des dossiers portés soit auprès de l'Etat soit auprès du Conseil Départemental, le Conseil Municipal à l'unanimité se prononce par 2 fois en faveur de l'introduction des dossiers de demande de subvention présentés.

5 – Logements communaux

S'agissant de l'attribution des logements communaux le Maire donne lecture de la demande émanant de Bernadette BORTHURY et Philippe LASCARAY.

Il précise que ce sujet avait effectivement été abordé le 4 avril 2014 et qu'aucun élu ne s'était opposé au fait que le Maire et les Adjoints soient chargés de l'étude des candidatures et émettent les propositions d'attribution de logements. Philippe LASCARAY et Bernadette BORTHURY en conviennent mais notent qu'ils étaient novices dans leurs fonctions. Le Maire précise par ailleurs que nombre d'attributions de logements sont intervenues sur les 3 années écoulées là encore sans observation et précise que Bernadette BORTHURY a pu consulter les dossiers lorsqu'elle en a fait la demande. Ici encore Bernadette BORTHURY en convient mais souligne qu'elle n'a pas pour autant participé à l'attribution.

Philippe LASCARAY ne remet pas en cause le travail réalisé par la Commission mais indique que sa composition ne reflète pas l'assemblée. Il note que la participation de conseillers municipaux lui apparaît un élément important ; il s'agit d'un principe de démocratie (des personnes ont été élues et se sentent exclues). Il propose de mettre en vigueur un nouveau fonctionnement.

Le Maire indique qu'un vote n'étant pas intervenu à l'époque il propose à l'assemblée de confirmer la commission existante dans sa composition.

Contre : 6 (MM. DUCASSOU – ARLUCIAGA – BORTHURY – LASCARAY – IRIQUIN – USTARROZ)

Abstention : 0

Pour : 12 (MM. GAMOY – ITURBURUA – HARISPOUROU – JOUIN – CATELIN LARRE – LACO – HIRIBARNE – ALFONSO – DARQUY – ETCHEVERRY – MACHICOTE POEYDESSUS - GOÑI).

Attribution du logement à « Harretxea ».

Le Maire indique que Mme IRASSART et M. RICHEPIN ont donné leur congé à la date du 26 avril dernier et la commission a retenu la candidature de Mme NOUNICA ; il précise que le montant du loyer s'établit à 620 €.

Le Maire demande aux élus de se prononcer sur cette attribution.

Contre : 0

Abstentions : 3 (MM. ARLUCIAGA qui relève qu'elle ne connaît pas le dossier – LASCARAY – BORTHURY)

Pour : 15 (MM. GAMOY – ITURBURUA – HARISPOUROU – JOUIN – CATELIN LARRE – LACO – HIRIBARNE – ALFONSO – DARQUY – ETCHEVERRY – MACHICOTE POEYDESSUS – GOÑI – DUCASSOU – IRIQUIN – USTARROZ).

Anita DUCASSOU demande des précisions sur Mme MOUNICA. Jean-Paul IRIQUIN note que c'est une mère de famille et ses 2 enfants qui sont d'ores et déjà installés dans le logement. Le Maire confirme effectivement que le nouveau locataire a pris possession du logement (les 3 mois de préavis ayant été ramenés dans ce cas à 1 mois, la commission a attribué et le conseil municipal confirme par délibération).

6 – Régies municipales

Le maire indique que tous les élus ont été rendus destinataires des projets de délibérations visant à supprimer les régies « taxe de séjour », « garderie scolaire » et « cantine scolaire ».

Le Conseil prend acte effectivement que s'agissant de la taxe de séjour, la compétence est désormais dévolue à la CAPB et que le fonctionnement des services périscolaires prévoit désormais un règlement direct soit en ligne soit auprès du Trésor.

Les suppressions des 3 régies sont adoptées à l'unanimité.

Questions diverses

PLU : le Maire rappelle que la commission « urbanisme » s'est réunie le 21 juin dernier et que le groupe de travail doit se réunir jeudi 6 juillet en compagnie de la CAPB avant rencontre programmée le 13

juillet avec le Bureau d'Etude. A l'évocation de cette date du 13 juillet Bernadette BORTHURY réagit en notant qu'elle vient d'apprendre la réunion du groupe de travail « La Place » dont elle fait partie et que de fait il ne lui sera pas possible d'y participer. Elle met en avant la position de Jean-Michel GOÑI qui refuse de modifier le calendrier, lequel rétorque que cette date a été arrêtée en concertation avec les membres du groupe et la maîtrise d'œuvre.

Face aux interventions et propositions de nombre d'élus et les réflexions de Jean-Paul IRIQUIN et Isabelle ARLUCIAGA regrettant la position de Jean-Michel GOÑI, Jean-Paul ITURBURUA indique que cette question de calendrier doit être réglée au sein du groupe de travail.

Route de Xaraitoa : le maire confirme que comme convenu le 6 juin dernier, il a rencontré Maître IDIART du cabinet ASSIÉ – AGUER – IDIART afin de présenter le dossier relatif à la régularisation de cette voie.

Ce dernier s'est d'ores et déjà rapproché de l'avocat de M. NODEN et doit prendre l'attache de son confrère Maître ARAMENDI pour s'informer de sa saisie ou pas par Mme OLHAGARAY.

ETXAURI : Jean-Paul ITURBURUA rappelle l'invitation à la réunion qui doit se tenir samedi 8 juillet et relève l'importance de la participation du plus grand nombre pour préparer au mieux la réception, à l'occasion des fêtes d'Itxassou, de la délégation d'Etxauri.

Philippe LASCARAY indique qu'il sera nécessaire de trouver un hébergement pour une vingtaine de personnes.

Le point sera fait en commission.

Le Maire lève la séance à 21.40.